



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>58003</b>	De <b>M. Matthias Fekl</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Lot-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Décentralisation et fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Décentralisation et fonction publique
<b>Rubrique</b> >fonction publique territoriale	<b>Tête d'analyse</b> >catégorie A	<b>Analyse</b> > ingénieurs territoriaux. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>24/06/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Question retirée le : <b>07/10/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Matthias Fekl interroge Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur le projet de refonte du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Interpelé en Lot-et-Garonne sur ce sujet, il souhaiterait savoir qu'elles sont les perspectives, afin notamment de faciliter les passerelles entre les différentes fonctions publiques.